



BARÈME HONORAIRES AGENCE

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES :

Honoraires transactions immobilières :

Garage et parking
Appartements et villas

à la charge du VENDEUR

10% TTC du prix de vente
6% TTC du prix de vente

Honoraires locaux commerciaux industriels :

12% TTC du prix de vente

Honoraires terrains à bâtir :

10% TTC du prix de vente

Recherche de locataire :

Logements soumis à la loi ALUR :

- Résidence principale :
- Résidence secondaire :

13€ / m2

1 mois de loyer

Locaux commerciaux :

25% du montant du loyer annuel HT (à la charge du LOCATAIRE)

ESTIMATIONS :

Honoraires biens immobiliers ou commerciaux :

Superficie de moins de 150m2	280,00€ TTC
Superficie de plus de 150m2	380,00€ TTC

(Ces frais d'estimations ne seront pas encaissés en cas de signature de mandat auprès de l'Agence ROSSI CROISSETTE IMMOBILIER)

L'Agence ROSSI CROISSETTE IMMOBILIER ne détenant pas de fonds, elle n'a pas de garantie financière

AGENCE ROSSI CROISSETTE IMMOBILIER SAS

Siège Social : 81, boulevard de la Croisette - 06400 CANNES

Port : +33 (0)6 41 30 85 81 / Fixe : +33 (0)4 92 59 34 66

RCS CANNES : 891 470 411 - S.A.S au capital de 1.000€ - APE : 6831 Z - SIRET : 891 470 411 00010 - RCP ACMIARD SA

Carte de transactions Immobilières : CPI 0605 2021 000 000 041, délivrée par la CCI de Nice-Côte d'Azur le 26/02/2021

TVA intracommunautaire : FR92 891 470 411 00010 - Garant : Sans manquement de fond